

LE JASEUR DE SAINT-SAMUEL

ÉDITION FÉVRIER - MARS 2026



- *Message de la Municipalité*
- *Vente pour défaut de paiement de taxes*
- *Dépôt du rôle triennal et taxes*
- *Des nouvelles de l'école Centrale*
- *Journées de la persévérance scolaire 2026*
- *Bibliothèque : Sondage soirées jeux de société*
- *Ouverture de la friperie*
- *Programme pour la réduction des déchets*

Message de la Municipalité



- Dans cette édition du Jaseur, vous trouverez de l'information au sujet des comptes de taxes. **Notez que les comptes de taxes sont envoyés par la poste depuis le 9 février.** Nous vous rappelons que la date du **premier versement des taxes municipales est le 12 mars.** Selon la loi, le **propriétaire d'un immeuble est responsable du paiement des taxes** même s'il n'a pas reçu de compte. Il est donc important de communiquer avec la Municipalité si c'est votre cas au **819-353-1242 option 1.**
- Un **avis de la MRC d'Arthabaska**, dans les pages suivantes, explique les **conséquences possibles du non-paiement des taxes municipales ou scolaires.** À noter que les taxes scolaires sont à acquitter directement auprès du Centre de services scolaire des Bois-Francis.
- Les **séances de Viactive** sont de retour depuis le 3 février. **Chaque mardi matin**, vous êtes invités à venir bouger dans une ambiance conviviale et cela **jusqu'au mois d'avril !**
- Il y a du nouveau du côté de la bibliothèque de Saint-Samuel, on souhaite **offrir aux citoyens des soirées jeux de société** (un vendredi par mois de 19h à 22h). Un **court sondage** est à votre disposition sur notre page Facebook et un **coupon-réponse** est à déposer **à la bibliothèque.** Votre opinion est précieuse !
- L'ouverture de la **friperie** est prévue le **samedi 7 mars 2026, de 10h à 14h**, au 141 rue de l'Église à Saint-Samuel (localisée au-dessus de la bibliothèque). La friperie ouvrira tous **les premiers samedis de chaque mois** à partir de la date d'ouverture. Des vêtements pour toute la famille et des nouveautés à chaque mois et à chaque changement de saison !

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Toute l'équipe de la municipalité



PLAINTES - REQUÊTES ET SUGGESTIONS

Pour formuler **une plainte, requête ou soumettre une suggestion**, transmettez un courriel à **info@saint-samuel.ca** ou complétez le **formulaire de notre site Web : www.saint-samuel.ca** des onglets « **plaintes et requêtes** » - « **informations aux citoyens** ». Vous devrez détailler la situation ainsi que fournir les informations suivantes : **nom et prénom, adresse, numéro de téléphone, courriel**, ainsi que la meilleure façon de vous joindre (**courriel ou téléphone**). Soyez assuré que **les demandes restent confidentielles.**

Message de la Municipalité

PREMIER VERSEMENT DES TAXES FONCIÈRES 2026

Nous souhaitons rappeler à tous les citoyens que **la date limite** pour effectuer **le 1er versement des taxes foncières est le 12 mars 2026**.



Plusieurs **options de paiement** s'offrent à vous :

- 1) Au bureau municipal : En **argent comptant, chèque ou Interac** ;
- 2) Via votre institution financière, en choisissant le fournisseur « **Municipalité de Saint-Samuel - taxes** » et en entrant votre **numéro de matricule** (18 chiffres) ;
- 3) Par **chèque**, à l'ordre de la « **Municipalité de Saint-Samuel** » par **la poste** ou directement dans **la chute à documents**.

Si vous n'êtes **pas en mesure de payer la totalité**, nous vous recommandons d'effectuer **un paiement selon vos capacités financières** plutôt que d'attendre jusqu'à disposer de l'intégralité de la somme. Si des retards de paiements se présentent, il est **plus avantageux d'effectuer des versements plus modestes de manière régulière** plutôt que d'attendre de disposer du montant total, car cela contribue à **diminuer les frais d'intérêts**.



Cette année, **les dates de versement sont le 12 mars, le 11 mai et le 13 juillet**. Si vous payez via votre institution financière, pensez à **programmer le paiement** pour qu'il soit effectué **au minimum une journée avant la date d'échéance**. De cette façon, nous le recevrons à temps.



CHANGEMENT D'HEURE

Dans **la nuit du 7 au 8 mars 2026**, n'oubliez pas **d'avancer vos horloges d'une heure** !
N'oubliez pas aussi de **vérifier vos avertisseurs de fumée** !



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les **prochaines séances ordinaire** du conseil municipal se tiendront à **19h, au Centre Multifonctionnel, situé au 143, rue de l'Église à Saint-Samuel**.

13 janvier	14 juillet
10 février	11 août
10 mars	8 septembre
14 avril	13 octobre
12 mai	10 novembre
9 juin	8 décembre

Vente pour défaut de paiement de taxes

UN MESSAGE DE LA MRC D'ARTHABASKA

Avis aux citoyens,

Ne pas payer ses taxes municipales et scolaires, des conséquences à prévoir...



Les taxes foncières constituent la principale source de revenus de votre municipalité. À ce titre, par souci d'équité envers les contribuables, votre municipalité a **l'obligation légale de percevoir ces taxes.** Votre municipalité **peut requérir les services de la MRC d'Arthabaska si des citoyens n'acquittent pas leurs taxes,** afin que celle-ci procède à **une vente pour défaut de paiement de taxes,** en vertu des articles 1022 à 1060 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1). Ce mode de recouvrement permet à votre municipalité de **recupérer les taxes qui n'ont pas été payées.**

Il est important de savoir qu'avant d'entreprendre une procédure de vente, la municipalité offre, aux propriétaires qui le demandent, **la possibilité de prendre une entente de paiement dont les versements seront étendus sur une certaine période.**

Avant que le dossier soit transmis à la MRC, la municipalité fait parvenir **plusieurs avis afin d'exiger le paiement requis.** Si toutefois, un paiement n'est réalisé dans les délais prescrits, **le dossier est transféré à la MRC.** Avant d'en arriver à la vente pour taxes, la MRC avise également les propriétaires, mais cette fois, avec l'exigence de payer leur dû en totalité.

Le deuxième jeudi du mois de juin, la MRC procède à la vente des immeubles. Les gens intéressés à miser pour acquérir un immeuble peuvent **assister à l'enchère.** Les personnes intéressées par un lot mis en vente peuvent consulter **la liste prévue à cet effet sur le site Internet de la MRC** (www.mrc-arthabaska.qc.ca).

Les propriétaires ont toujours la possibilité de payer leurs taxes tant que l'enchère n'a pas eu lieu. Leur immeuble sera ainsi retiré de la liste de vente. C'est pourquoi il est conseillé aux personnes intéressées de consulter la liste des lots disponibles régulièrement. De plus, un propriétaire dont la propriété est vendue aux enchères a tout de même **un an supplémentaire pour reprendre possession de son immeuble en effectuant un droit de retrait.** Pour ce faire, ce dernier **devra payer le montant de l'acquisition à l'enchère, en plus d'intérêts à raison de 10 % par année.**

MRC
ARTHABASKA

Dépôt du rôle triennal et taxes

LES TAXES VONT-ELLES AUGMENTER ?

Le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité regroupe des renseignements sur chaque immeuble situé sur son territoire.

La législation exige que **les évaluations foncières** soient établies sur la **base de la valeur réelle des immeubles évalués**. Cette **responsabilité est confiée aux municipalités régionales de comté (MRC)** et à certaines villes responsables en cette matière. **Dans notre cas, c'est la MRC d'Arthabaska qui est responsable de l'évaluation.**

Cette procédure a habituellement lieu **tous les 3 ans**, d'où le terme « **rôle triennal** ». À L'automne 2025, il y a eu un dépôt du rôle à Saint-Samuel pour l'année 2026. Conséquemment, la **valeur de toutes les propriétés a été mise à jour. À chaque nouveau rôle, les propriétés tendent à augmenter de valeur.**

QUEL SERA L'IMPACT SUR LES COMPTES DE TAXES ?

On calcule les taxes en **multipliant l'évaluation d'une propriété par le taux de taxation en vigueur**. De ce fait, **la valeur des propriétés a une incidence directe sur les taxes**. Lorsque la valeur inscrite au rôle augmente, on peut s'attendre à ce que les comptes de taxes augmentent. C'est vrai, mais il faut aussi prendre en compte le 2e facteur : **le taux de taxation en vigueur**.

COMMENT DÉTERMINE-T-ON LE TAUX DE TAXATION ?

Pour déterminer le taux de taxation, on doit commencer par établir les **prévisions budgétaires** en faisant le budget. Pour ce faire, on établit d'abord la **liste exhaustive de toutes les dépenses attendues**. C'est ce qu'on appelle les **charges foncières**. Pour une partie des dépenses planifiées, on a un certain contrôle (acquérir un équipement, faire un projet, prendre des ententes en loisir, offrir des services, etc.), alors que pour d'autres, on n'a aucun choix (électricité, quoteparts, remboursement de règlements d'emprunts pour des projets déjà effectués, etc.). Quand cet exercice de calcul des charges foncières est terminé, on regarde les entrées d'argent attendues à l'exception des taxes. On parle alors de **revenus de transferts et compensations** (exemple : les programmes et subventions gouvernementales) et les **revenus de services municipaux divers** (exemple : les locations de salle et les frais de licences et permis).

La troisième catégorie de revenus est celle des **revenus fonciers** (les taxes). Pour connaître le montant de revenus fonciers, on prend les charges foncières auxquelles ont soustrait les revenus attendus. Ce montant est alors divisé par la richesse foncière de la municipalité pour donner un montant par tranches de 100 \$ de valeur foncière. Il s'agit **du taux de taxation**.

La réponse à la question « les taxes vont-elles monter » est donc relative : la valeur de plusieurs maisons a augmenté, mais le taux de taxation a descendu. C'est réellement la variation de valeur de votre propriété qui déterminera si vous connaîtrez une augmentation du montant total de votre compte de taxes, et si oui, de quelle envergure.

Pour de plus amples informations sur votre rôle d'évaluation, contactez la MRC d'Arthabaska au 819-752-2444 poste 4261 ou par courriel evaluation@mrcarthabaska.ca
Heures d'ouvertures : Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h.

Des nouvelles de l'école Centrale

UNE CHRONIQUE ÉCRITE PAR DES ÉLÈVES D'ICI



Premièrement, on a fait **un sapin de Noël**. Chaque élève a **colorié un triangle**. On a mis tous les triangles **ensemble** pour former un sapin.

Pendant **tout le mois de décembre**, les élèves avaient **un calendrier de l'avant**, ce qui veut dire qu'à **chaque jour**, on avait **une activité** comme 1-2-3 sentinelle, mandala, journée pyjama (deux fois), chocolat chaud...

Aussi, on a joué à la **chaise musicale** et c'est **Mme Maryse** (T.E.S.) qui faisait la **musique avec son accordéon**.



Ensuite, tous les élèves de l'école ont mangé **des crêpes avec du chocolat, du sirop d'érable et des fruits** le matin de la dernière journée d'école avant les vacances. Finalement, on a **distribué des cartes** qu'on avait fabriquées **aux gens du village**. Peut-être même que vous en avez reçu une !

Dans le gymnase, on a maintenant **une cage à singe**. Merci à tous les collaborateurs et tous ceux qui ont **acheté du chocolat**, ce qui nous a permis d'avoir ce cadre à grimper. **Tous les élèves sont ravis de ce nouvel équipement** ! Nous nous amusons bien avec cette cage à singe !



Bye ! Nous vous souhaitons du **bonheur et de la santé pour cette nouvelle année** !

Ismaël, 4e année et Castiel, 3e année

Journées de la persévérance scolaire 2026

MOUVEMENT TOPE LÀ !

DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026 : MOBILISONS-NOUS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE !

Les **Journées de la persévérance scolaire (JPS)** reviennent une fois de plus pour nous rappeler l'importance de soutenir nos jeunes et nos adultes en formation dans la poursuite de leurs études. C'est l'occasion idéale de souligner leurs efforts et de les encourager à persévérer dans la poursuite de leurs objectifs.

La persévérance scolaire, ce n'est pas qu'une affaire d'élèves : c'est **un projet collectif**. Parents, enseignants, employeurs, mentors, citoyens : **chaque action compte !** Une parole d'encouragement, un message positif, un geste d'appui peut renforcer la motivation d'un élève et l'aider à poursuivre sa route. **Votre soutien est un moteur puissant !**

Pourquoi en février ?

Parce qu'il s'agit d'un moment où **plusieurs étudiants** ressentent une **perte de motivation**. En unissant nos forces, nous pouvons offrir **un souffle d'énergie collective** pour les aider à **poursuivre leur parcours**.

Des gestes simples pour participer :

1. Rejoignez le mouvement régional Tope là !

Installez des « mains d'encouragement » dans vos fenêtres pour afficher votre soutien à la persévérance scolaire.

2. Participez au Jeudi Persévère !

Le **19 février**, portez du vert : la couleur officielle de la persévérance scolaire.

3. Partagez votre soutien sur les médias sociaux !

Joignez-vous à la vague d'encouragement en y ajoutant les mot-clics #topela et #JPS2026.

À nos élèves et étudiants : **Bravo !**

Que vous soyez au primaire ou au secondaire, au cégep ou à l'université, en formation générale ou professionnelle, votre persévérance mérite d'être encouragée et célébrée. Continuez : **vous avez tout ce qu'il faut pour réussir !**



DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026

LES JOURNÉES DE LA
**PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**

#JPS2026



Bibliothèque

RENOUVELLEMENT DE LIVRES / SONDAGE SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ

RENOUVELLEMENT DE LIVRES

Nous constatons actuellement une accumulation de livres **non remis** à la bibliothèque. Si vous ne parvenez pas à venir pendant nos heures d'ouverture, n'hésitez pas à **les déposer dans la chute aux documents** située au bureau municipal ou à **consulter le personnel de la bibliothèque** pour demander une prolongation en appelant au **819-353-1242 option 3**.

Vous pouvez aussi renouveler vos prêts directement sur le site biblietcie.ca

BiBli
& cie

Horaires

Mercredi : 15h30 - 19h00

Samedi : 9h00 - 12h00



SONDAGE - SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ

À la bibliothèque de Saint-Samuel, on souhaite offrir aux citoyens **des soirées jeux de société** (un vendredi par mois de 19h à 22h).

Vous pouvez remplir le **coupon-réponse** ci-dessous et le **déposer à la bibliothèque**. **Votre opinion est précieuse !**

Merci de contribuer à faire de notre bibliothèque un lieu **vivant, dynamique et à votre image !**



COUPON-RÉPONSE

✂ _____

Les soirées de jeux de société vous tentent-elles ?

☐ Oui

☐ Non

Si non, pourquoi ?

Avez-vous des suggestions ou commentaires ?

OUVERTURE DE LA FRIPERIE DE SAINT-SAMUEL

141 rue de l'Église, Saint-Samuel, 60210
(En haut de la bibliothèque)



CHOCOLAT
CHAUD ET CAFÉ
SUR PLACE

DES
NOUVEAUTÉS
À CHAQUE
SAISON

DES
NOUVEAUTÉS
À CHAQUE
MOIS

VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE
(GRANDEURS SMALL À 4XL)

ROBES, PANTALONS, BLOUSES, CHEMISES, VESTONS,
MANTEAUX D'HIVER

Ouverte chaque 1er samedi du mois de 10h à 14h

Activités sportives

VIACTIVE / SOIRÉES SPORTIVES

VIACTIVE, DE RETOUR DEPUIS LE 10 FÉVRIER !



Les activités de remise en forme ont repris le **mardi 10 février !**

Viactive vous permet de **retrouver votre énergie dans une ambiance conviviale, détendue et sans pression.**

Une belle occasion de **bouger et de rencontrer d'autres participants !**

C'est **gratuit** et il n'y a **pas d'inscription requise**. Au plaisir de vous y voir **jusqu'au 21 avril !**

Quand : Tous les mardis de 10h à 11h

Où : Au centre multifonctionnel - 143 rue de l'Église à Saint-Samuel



SOIRÉES SPORTIVES DU MARDI ET JEUDIS VOLLEYBALL

On continue à vous attendre tous les **mardis et jeudis soir** au **gymnase de l'école Centrale**. Arrivez dès 18h30 avec vos enfants pour profiter d'une première heure plus familiale.

Vers 19h30, les familles laissent la place aux autres participants, lesquels peuvent opter pour le sport de leur choix. Chacun bouge à sa façon et sans pression !

Nous cherchons des personnes pour jouer au **volleyball le jeudi dès 18h30**. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous rendre directement au gymnase de l'École Centrale.



Quoi de neuf ?

VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES : CONSIGNES HIVERNALES / APPLICATION GESTRIO

VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES : CONSIGNES HIVERNALES

Voici un rappel des **consignes hivernales pour les vidanges de boues de fosses septiques**. Si vous avez besoin de faire vidanger votre fosse septique ou fosse de rétention (fosses scellées) en cours d'hiver, il sera important de les respecter **afin d'éviter des frais de déplacement inutile**.

Pour connaître **les semaines où il est possible de réserver une vidange supplémentaire**, vous pouvez **accéder au calendrier sur notre site www.saint-samuel.ca**

CONSIGNES EN HIVER

- Pelleter les couvercles en excavant d'au moins 10 cm (4") la neige et la terre tout autour
- Faire un chemin d'accès vers l'installation septique pour l'opérateur
- S'assurer que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue
- Ouvrir légèrement les couvercles et insérer un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place

**Veuillez noter qu'en hiver nous opérons seulement des vidanges complètes*



APPLICATION GESTRIO

Découvrez les bons gestes à poser pour **une gestion responsable des matières résiduelles** ! Téléchargez l'application **Gestrio** pour adopter de **meilleures habitudes de tri** et pour bénéficier d'une expérience de gestion des matières résiduelles personnalisée.

L'application vous propose des **fonctionnalités pratico-pratiques** pour une gestion simplifiée de vos matières résiduelles.

Le moteur de recherche de l'application vous permettra de faire les bons choix et de trier vos déchets de manière efficace pour contribuer à un environnement plus sain. L'outil est **gratuit** et s'adresse à l'ensemble des municipalités de la MRC d'Arthabaska.





DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DU DON DE SON VIVANT !

J'ai trouvé très intéressant une discussion avec une cliente juste avant Noël, et cela m'a fait réaliser que les gens qu'on aime, les gens qui nous aime, sont très importants. Alors pourquoi ne pas leur faire don de certain bien et/ou argent, et de pouvoir profiter de leur bonheur à recevoir !

[1] Voici une partie d'un article à ce sujet !

La vie, tout comme la mort, est remplie de **surprises**. Cependant, lorsque vous planifiez votre **patrimoine**, vous disposez d'une certaine **marge de manœuvre**. Il peut être **avantageux de donner une partie de votre succession de votre vivant**, une option de transfert de patrimoine de plus en plus populaire auprès des Canadiennes et Canadiens. Avant de choisir cette option, voici les éléments à prendre en considération.

Quels sont les avantages de faire un don de son vivant ?

Il existe plusieurs avantages potentiels à donner de son vivant, incluant :

- **Soutenir vos proches** : une donation pourrait permettre à vos petits-enfants de **faire des études universitaires** ou à vos enfants d'**acheter leur première maison**.
- **Constater l'impact de votre don** : faire un don de votre vivant vous permet de **partager la joie de votre famille**. Si vous offrez une somme d'argent pour **aider un proche à réaliser l'un de ses rêves**, comme **faire un voyage** ou **acheter une propriété à l'étranger**, vous pouvez **célébrer cet événement avec lui ou elle**. Vous pourriez aussi offrir un objet qui a **une grande valeur sentimentale** (comme une œuvre d'art ou un bijou) afin que vos proches puissent **en profiter immédiatement**.
- **Simplifier la gestion de la succession pour vos légataires** : tout le monde n'a pas les compétences ou le désir de gérer des actifs importants. Vendre un bien immobilier avant votre décès et en donner le produit directement à vos proches signifie qu'ils n'auront pas à **gérer votre immeuble locatif**.
- **Veiller au respect de vos volontés** : faire un don de votre vivant peut vous **apporter la tranquillité d'esprit** de savoir que vos biens seront distribués **aux personnes de votre choix**.
- **Profiter d'avantages fiscaux** : en plus d'avoir un impact positif sur les autres, faire un don à un organisme peut vous donner droit à un **crédit d'impôt pour dons de bienfaisance** (lien externe) au niveau provincial ou territorial et au niveau fédéral.



Pourquoi voulez-vous faire un don de votre vivant ?

Vous pourriez souhaiter aider vos enfants en leur offrant une maison ou en liquidant certains placements pour leur offrir l'argent. La façon dont vous gérez votre patrimoine vous appartient. Cela dit, il est judicieux de discuter au préalable des scénarios possibles avec votre conseillère ou conseiller financier afin de vous assurer que les dons de votre vivant n'auront pas d'incidence négative sur vos autres objectifs financiers.

Quand devriez-vous commencer ?

Il n'y a pas d'âge recommandé pour **faire don de ses actifs**. Les personnes qui choisissent de le faire commencent généralement lorsqu'elles ont une famille, un patrimoine assez important ou lorsqu'elles ont des problèmes de santé. Il est important de garder à l'esprit vos autres priorités, telles que la **planification de votre retraite**. Il est courant de commencer à envisager de faire un don de son vivant, dans le cadre de la planification successorale, mais cela peut aussi se faire plus tôt, par exemple lorsqu' une ou un propriétaire d'entreprise souhaite la transférer.

Rédigez un testament

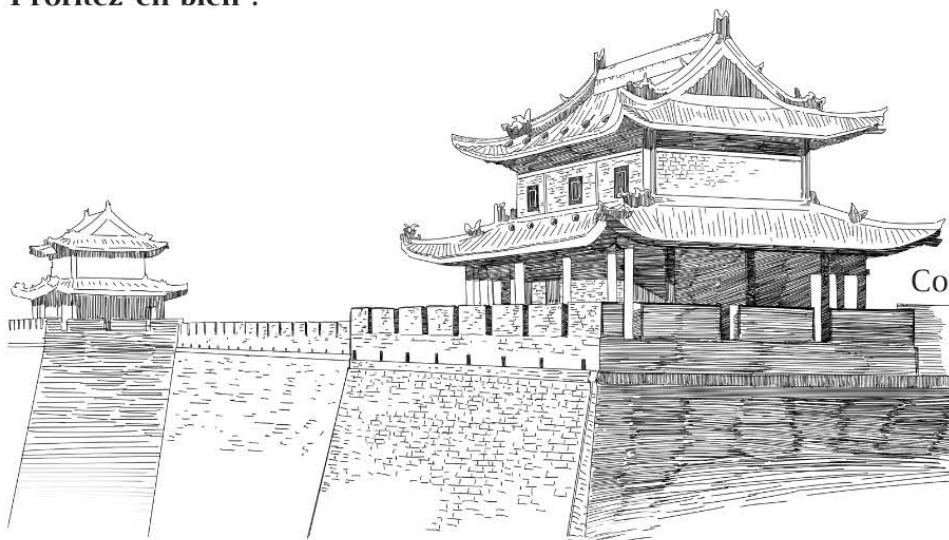
Il serait difficile de transmettre tous vos biens au cours de votre vie. Il est donc judicieux de consigner vos dernières volontés dans un **testament officiel**. Un notaire ou un avocat peut vous aider.

Parlez avec votre conseiller financier

Une fois que vous avez décidé de faire des dons de votre vivant, prenez rendez-vous avec votre conseiller financier. Ils vous guideront tout au long du processus et détermineront comment le don affectera votre situation financière.

Une façon de participer et d'être témoin des **rêves des personnes qui nous sont chers** !

Profitez-en bien !



Annie Fournier

D.O/D.N. ostéopathe/naturopathe

Téléphone: 819-353-1680

Courriel: aniefournier@hotmail.com

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec

Des services de santé de proximité chez-vous à Daveluyville

Point de service
501, rue Principale, Daveluyville



**POUR LES PERSONNES
DE LA COMMUNAUTÉ
AVEC OU SANS MÉDECIN
DE FAMILLE**

+ TYPE DE SOINS OFFERTS

- > Prélèvements sanguins;
- > Évaluation et traitement d'infection urinaire;
- > Injections;
- > Perfusions intraveineuses;
- > Lavage d'oreilles;
- > Installation et retrait de pessaire;
- > Retrait d'agrafes ou de sutures;
- > Soins de plaie et traitement des blessures mineures;
- > Dépistage : maladie, dénutrition, perte d'autonomie;
- > Téléconsultation avec l'équipe de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour suivis conjoints.

Horaire

**lundi au vendredi
de 8 h à 16 h
Avec rendez-vous**

**Nous joindre :
873 477-0285**

En dehors des heures d'ouverture,
laissez un message sur
la boîte vocale.

+ PRISES DE SANG SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

- > www.clicsante.ca
- > 819 519-3043
- > Sans frais : 1 833 383-3043

+ PRÉVENTION ET GESTION DES MALADIES CHRONIQUES

- > Enseignement sur les saines habitudes de vie, l'utilisation d'un appareil de glycémie et injection d'insuline;
- > Suivi et ajustement de la médication;
- > Téléconsultation avec l'équipe de maladie chronique de l'Hôtel-Dieu d'Athabaska pour des cas complexes.

+ GUICHET D'ACCÈS À LA PREMIÈRE LIGNE

- > Évaluation et référence vers le professionnel approprié selon le besoin.

+ SERVICES SOCIAUX

- > Orienter les demandes de services des usagers vers les bons programmes du CIUSSS ou vers des partenaires de la communauté;
- > Suivi de la clientèle nécessitant un suivi psychosocial;
- > Soutien la communauté lors de situation de crise.



LES SERVICES SUIVANTS NE SONT PAS OFFERTS

- > Consultation médicale et consultation avec IPSPL;
- > Vaccination pour les voyages;
- > Psychothérapie;
- > Suivi psychosocial à long terme dépassant 12 rencontres.

Si votre vie est en danger ou pour toute urgence majeure, appelez le 911 ou rendez-vous à l'urgence la plus proche.

Cordia photo - Freepress.com

ciusssmcq.ca

Programme pour la réduction des déchets

RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION 2025-2026

PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES

Un nombre croissant d'entreprises proposent une gamme variée de **produits réutilisables pour l'hygiène féminine**. Ces alternatives gagnent en popularité, offrant à de nombreuses femmes la possibilité **d'éviter l'achat récurrent de produits jetables mois après mois**.

La **Municipalité offre une subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables**. Ce programme fonctionne selon les **conditions suivantes** :

- **Remboursement de 50% jusqu'à concurrence de 100\$** pour un demandeur pour des produits d'hygiène féminine réutilisables. Un remboursement **par 2 ans** peut être accordé **par demandeur**;
- Entend par produits d'hygiène féminine réutilisables : coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables, protèges-dessous lavables, culottes menstruelles ou protections lavables pour les fuites urinaires;
- Les pièces justificatives suivantes doivent être déposées à même la demande pour que la subvention soit octroyée :
 - Facture
 - Preuve de résidence
- L'achat et la demande de remboursement doivent être réalisés dans la période visée par le programme, soit du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2025 et 2026.



**Pour femmes et enfants victimes
DE VIOLENCE CONJUGALE**

Une intervenante au bout du fil 24/7



819 795-3444
www.lavolteface.org



STOP!

Heureuse Saint-Patrick

FÊTE IRLANDAISE



notaholic.com

Février 2026

DIMANCHE **LUNDI** **MARDI** **MERCREDI** **JEUDI** **VENDREDI** **SAMEDI**

1	2	3	4	5	6	7
		Viactive 10h Soirée sportive 18h30	15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO A l'Université de Québec à Saint-Jérôme	Soirée sportive 18h30		BIBLIOTHÈQUE BIBLIO A l'Université de Québec à Saint-Jérôme 9h à 12h
8	9	10 19h Conseil Bienvenue à tous Viactive 10h Soirée sportive 18h30	11 15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO A l'Université de Québec à Saint-Jérôme	12 Soirée sportive 18h30	13	14 9h à 12h Heureuse Saint-Valentin
15	16	17	18 15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO A l'Université de Québec à Saint-Jérôme	19	20	21 9h à 12h
22	23	24 Viactive 10h Soirée sportive 18h30	25 15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO A l'Université de Québec à Saint-Jérôme	26 Soirée sportive 18h30	27	28 9h à 12h

Notes :

Mars 2026

DIMANCHE **LUNDI** **MARDI** **MERCREDI** **JEUDI** **VENDREDI** **SAMEDI**

1	2	3	4	5	6	7
		Viactive 10h Soirée sportive 18h30	15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO	Soirée sportive 18h30		BIBLIOTHÈQUE BIBLIO 9h à 12h Ouverture de la friperie Pensez à avancer l'heure cette nuit !
8	9	10	11	12	13	14
Journée du droit des femmes		19h Conseil Bienvenue à tous Viactive 10h Soirée sportive 18h30	15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO	Date limite pour le 1er versement des taxes municipales Soirée sportive 18h30		
15	16	17	18	19	20	21
		Heureuse Sainte-Patrick Viactive 10h Soirée sportive 18h30	15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO	Soirée sportive 18h30		BIBLIOTHÈQUE BIBLIO 9h à 12h
22	23	24	25	26	27	28
		Viactive 10h Soirée sportive 18h30	15h30 à 19h BIBLIOTHÈQUE BIBLIO	Soirée sportive 18h30		BIBLIOTHÈQUE BIBLIO 9h à 12h
29	30	31				



J'EMBARQUE!





TRANSPORT COLLECTIF
ADAPTÉ À VOS BESOINS
emploi • éducation • santé
loisirs • emplettes • etc...

Dès le 15 janvier 2024

Pour découvrir toutes les nouveautés :
municar.ca | 819 758-6868

22

MUNICIPALITÉS

1

TERRITOIRE

MRC d'Arthabaska



alliance inc.
Agence immobilière



DANY CHABOT
Courtier immobilier résidentiel et commercial
Cell.: 819 244-9598
danychabot@sutton.com

COFFRAGE

McDONALD INC.

819 224-1804

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

RBQ - 2322-6749-27

Puitbec

Forage de puits à St-Samuel depuis 1947

819 758-6468

Expertise | Professionnalisme | Service

Un seul numéro: 819-353-1242

Pour joindre:

- Le bureau municipal
- Le garage municipal
- La bibliothèque

info@saint-samuel.ca